



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 18 et 125 de l'ordre du jour

Développement durable

Santé mondiale et politique étrangère

Lettre datée du 17 septembre 2023, adressée au Président de l'Assemblée générale par les représentants du Bélarus, de l'État plurinational de Bolivie, de Cuba, de l'Érythrée, de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran, du Nicaragua, de la République arabe syrienne, de la République populaire démocratique de Corée, de la République bolivarienne du Venezuela et du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous, en notre qualité de représentants des délégations du Bélarus, de la Bolivie, de Cuba, de l'Érythrée, de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran, du Nicaragua, de la République arabe syrienne, de la République populaire démocratique de Corée, du Venezuela et du Zimbabwe, au sujet de la fâcheuse situation générée à propos des projets de déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable, de la réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle et de la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose.

À cet égard, il est regrettable qu'il n'ait pas été possible de trouver une solution politique pour sortir de l'impasse actuelle, qui s'explique non seulement par l'absence de volonté de la part de certains pays développés de s'engager dans des négociations véritables et dignes de ce nom qui permettent d'obtenir des résultats équilibrés et acceptables pour tous, mais aussi par un manque de transparence et une mauvaise gestion de tous ces processus de la part de l'équipe de votre prédécesseur.

Comme vous le savez, la question des effets négatifs des mesures coercitives unilatérales est une question existentielle pour nos peuples. Un tiers de la population mondiale est touchée par ces mesures illégales. De nombreux indicateurs, émanant notamment du système des Nations Unies, attestent du lourd tribut que prélèvent les mesures coercitives unilatérales sur la capacité des pays qui en sont la cible de parvenir à un développement durable et de progresser dans la protection du droit à la santé de leurs populations respectives. En dépit de ces faits, c'est de bonne foi que nous nous sommes engagés dans les négociations relatives à ces projets de document



final dans un esprit de compromis et de manière constructive, afin de parvenir à un consensus.

Depuis le début de ces processus, nous avons insisté sur la nécessité de prendre en compte nos préoccupations dans ces importants documents politiques, en employant un libellé consensuel, tel qu'il figure au paragraphe 30 du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette demande a été relayée par un grand nombre de délégations, notamment celles du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

Or, les préoccupations légitimes d'un grand nombre de pays en développement ont été passées sous silence. Il est dès lors de notre devoir d'exprimer nos vives inquiétudes quant à la manière inacceptable dont cette situation s'est déroulée, en contradiction flagrante avec l'esprit du multilatéralisme et l'objectif global de « ne laisser personne de côté ».

Premièrement, il est un petit groupe de pays développés qui n'a pas manifesté de réelle volonté de s'engager dans des négociations sérieuses pour trouver des compromis, imposant des pratiques déloyales qui visent à instaurer une sorte de « veto » sur certaines questions, et cherchant même à empêcher que celles-ci ne soient examinées dans le cadre de négociations intergouvernementales.

Deuxièmement, dans certains cas, les négociations n'ont pas été menées dans des conditions véritablement inclusives, justes et équilibrées. Nos délégations n'ont pu que constater que, dans certains cas, les préoccupations de certaines délégations, même à titre individuel, ont bénéficié d'une grande attention, alors que les priorités d'autres, y compris les nôtres, ont été ouvertement dédaignées. Ainsi, le projet de document final du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, le Sommet sur les objectifs de développement durable, a été réouvert dans le but de prendre en compte exclusivement les priorités d'un petit nombre de délégations de pays développés, alors que, dans ce même processus, et dans les trois négociations consacrées à la santé, rien n'a été fait pour refléter et tenir compte des préoccupations légitimes des délégations de pays en développement qui, de surcroît, avaient rompu le silence à plusieurs reprises, y compris le Groupe des 77 et la Chine.

Troisièmement, on relèvera la tentative de faire fi des communications formelles faites par les délégations de pays en développement, y compris celle du Groupe des 77 et de la Chine au nom de ses 134 États membres, révélatrices de fortes réserves et objections.

Quatrièmement, on notera la tentative d'imposer un consensus de la part de l'équipe de votre prédécesseur, et maintenant de la part de votre Bureau, alors qu'il est évident qu'aucun consensus n'a été atteint sur aucun de ces processus, ainsi que le manque de transparence et d'inclusion et le fait que le meilleur parti n'ait pas été tiré du temps limité dont on disposait à ce moment-là pour trouver des compromis.

Nos délégations sont convaincues que ce n'est pas ainsi que l'on peut mener des négociations multilatérales et intergouvernementales sur des questions qui revêtent une grande importance pour la communauté internationale, en particulier pour les pays en développement. C'est pourquoi nous tenons à déclarer officiellement que nous n'approuvons ni n'acceptons cette pratique et que celle-ci ne crée nullement un précédent pour les travaux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Assemblée générale. Ce fait est d'autant plus pertinent que nous attendons avec intérêt les futurs processus de négociation sur des questions fondamentales, auxquels nous continuerons de participer avec une ferme détermination et une grande souplesse, et de manière très constructive.

Nos délégations souhaitent également rappeler la nature et le statut juridique des réunions au cours desquelles se tiendront le Sommet sur les objectifs de développement durable, la réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle et la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose.

En ce qui concerne le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, le Sommet sur les objectifs de développement durable, au paragraphe 9 de sa résolution 67/290, l'Assemblée générale indique que « toutes les réunions tenues sous ses propres auspices seront régies par le règlement intérieur de ses grandes commissions, selon qu'il conviendra et à moins qu'il en soit décidé autrement dans la présente résolution ». Par ailleurs, au paragraphe 6 de cette même résolution, elle indique clairement que les réunions du forum « [d]onneront lieu à l'adoption d'une brève déclaration politique négociée qui sera soumise à son examen ».

Par conséquent, nous comptons qu'il se tiendra ultérieurement un processus, au cours duquel l'Assemblée générale examinera formellement l'adoption du projet de déclaration politique, conformément au chapitre XII de son règlement intérieur.

De même, dans ses résolutions 75/315, 77/274 et 77/275, l'Assemblée générale indique clairement que la déclaration politique des trois réunions de haut niveau consacrées à la santé « lui sera soumise par sa présidence en vue de son adoption ».

En ce sens, nos délégations s'opposent à toute tentative entreprise pour faire adopter formellement l'un ou l'autre des projets de document final en question, lors des réunions prévues respectivement pour les 18, 20, 21 et 22 septembre 2023. En outre, nous nous réservons le droit de prendre les mesures qui s'imposent lors de l'examen formel de ces quatre projets de document final dans les semaines à venir, après la conclusion du débat de haut niveau de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, lorsque celle-ci devra examiner tous ces projets conformément à son règlement intérieur.

Dans cet esprit et dans un souci de transparence, nous vous prions de bien vouloir faire distribuer le plus rapidement possible le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 18 et 125 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République du Bélarus
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Valentin **Rybakov**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Diego **Pary Rodríguez**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Gerardo **Peñalver**

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de l'État d'Érythrée
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Sophia **Tesfamariam**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily A. **Nebenzia**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Amir Saeid Jalil **Iravani**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République du Nicaragua
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jaime **Hermida Castillo**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Bassam **Sabbagh**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République
populaire démocratique de Corée auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Song **Kim**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint
de la République bolivarienne du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Joaquín Alberto **Pérez Ayestarán**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République du Zimbabwe
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Albert Ranganai **Chimbindi**
